

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20161201_2

OBJET : Rapport d'Orientations
Budgétaires 2017

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

12 DEC. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 31
Procuration : 4
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille seize, le premier décembre à dix sept heures dix sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
COURTOIS Lucette représentée par LEBRETON Blanche
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemary ; MALET Harry

Le Député-Maire
d'élus délégués
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur GRONDIN Jean Marie, conseiller municipal a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20161201_2

OBJET :

**Rapport d'Orientations
Budgétaires 2017**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

De plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le conseil municipal est donc invité à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2017,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Considérant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant que ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une publication,

Considérant que le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **PREND ACTE** de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Article 2.- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif aux orientations budgétaires 2017 de la Commune de Saint-Joseph.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

12 DEC. 2016

Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire



*d'Élu délégué
Christian LANDRY*

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A/ Le contexte international

La croissance économique
Les déficits publics
La dette publique

B/ Le contexte local :

La croissance économique
Le chômage
La consommation des ménages

II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

A/ Les tendances 2016

B/ Les niveaux d'épargne jusqu'en 2015

C/ Le ratio encours de dette / épargne brute

D/ Les dépenses d'équipement

III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2017

A/ Les recettes de fonctionnement

La fiscalité
La Dotation Globale de Fonctionnement
L'octroi de mer
Les recettes d'emplois aidés
La politique tarifaire des services

B/ Les dépenses de fonctionnement

C/ Les dépenses d'investissement

D/ Les recettes d'investissement

E/ Les relations financières avec l'EPCI

F/ La stratégie financière

IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A/ Les autorisations de programme

B/ Le plan de financement des autorisations de programme

V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

A/ Encours de dette total

B/ Stratégie de taux

C/ Dette par prêteur

D/ Risques sur la dette

E/ Profil d'extinction de la dette

VI) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

PRÉAMBULE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe a modifié la forme et le contenu du débat d'orientations budgétaires. Désormais, le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par délibération.

De plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.
En outre, le rapport sera transmis également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu de ce rapport ainsi que ses modalités de transmission et de publication.

Le contenu et la forme de notre rapport habituel se trouvent donc modifiés pour les orientations budgétaires 2017.

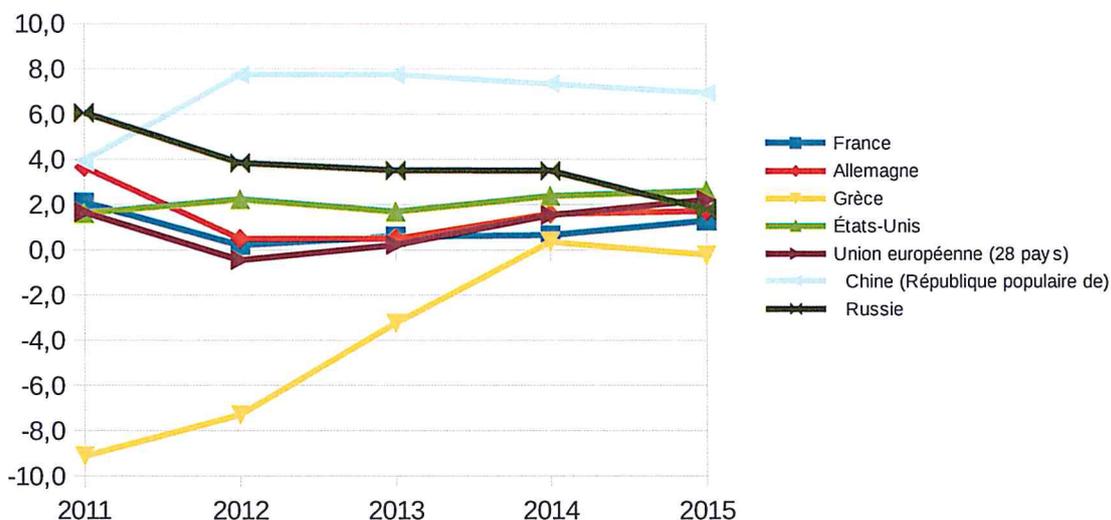
I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A/ Le contexte international

La croissance économique

La croissance du PIB en France est positive mais à un niveau faible (1,3 % en 2015). Seule la Chine connaît un taux de croissance élevé à 6,9 % en 2015. Cependant, nous observons une décrue de la croissance chinoise ces dernières années. Les Etats-Unis ont connu un taux de croissance de 2,6 % en 2015, soit le taux le plus élevé sur la période d'après crise. L'UE a enregistré un taux encourageant de 2,2 % également.

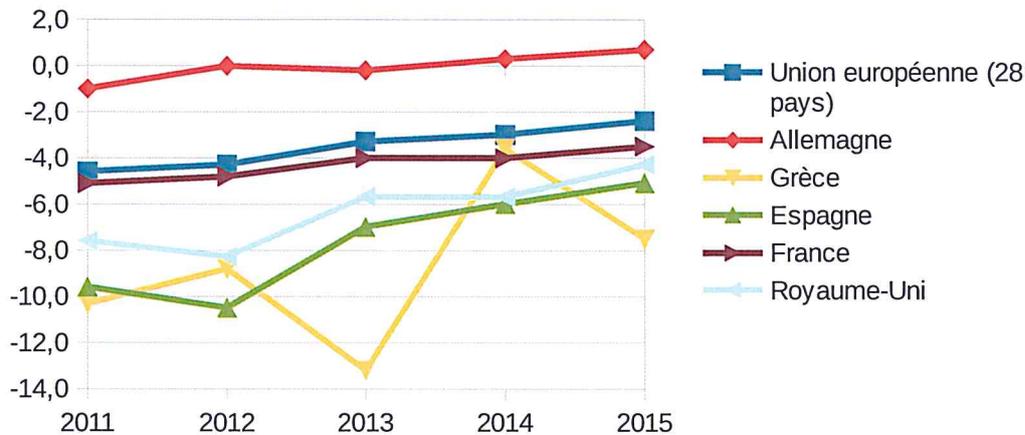
Croissance du PIB (sources OCDE)



Les déficits publics

Les déficits publics tendent à se résorber d'année en année au sein de l'UE. Seule la Grèce a connu, en 2015, une dégradation de son déficit en % du PIB. L'Allemagne est en situation d'excédent budgétaire depuis 2014. Bien que la situation s'améliore, la France connaît un déficit toujours supérieur à 3 % en 2015.

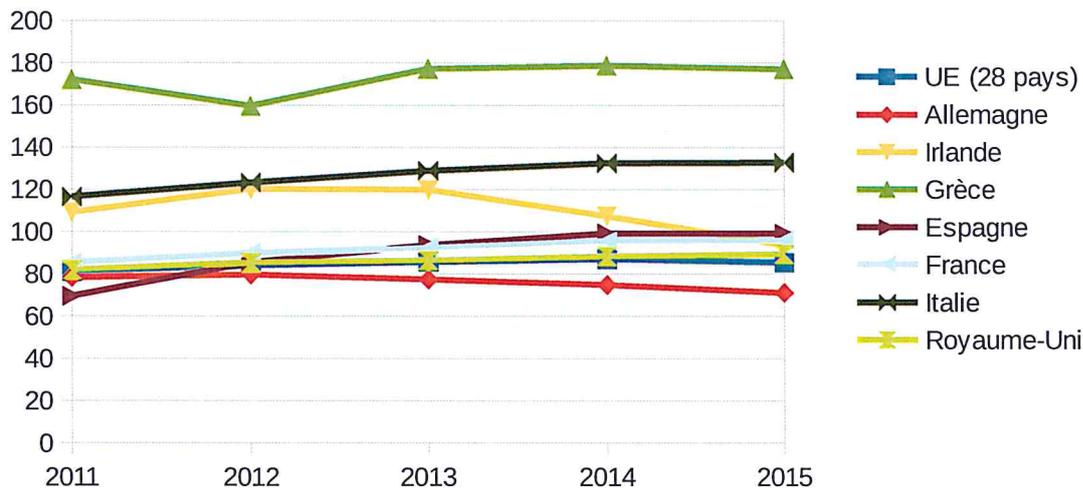
Déficit public en % du PIB (Sources Eurostat)



La dette publique

La dette publique au sein de l'UE tend à stagner autour de 85 % du PIB. L'ensemble des pays s'inscrit dans une amorce de réduction de la dette publique. La France, le Royaume-Uni et l'Italie connaissent une hausse modérée de cette dette.

Dette publique en % du PIB (source eurostat)



B/ Le contexte local

Les dernières publications de l'IEDOM et de l'INSEE permettent de mesurer l'évolution de la situation économique et sociale.

La croissance économique

La croissance du PIB en 2015 s'établit à 2,8 %, après un fort rebond en 2014 à 3,1 %. Le département s'inscrit donc sur une bonne dynamique économique avec des taux de croissance supérieurs à ceux de la métropole.

Le chômage

Le nombre de chômeurs (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A) qui était d'environ 80 000 en 2007 est passé à plus 136 760 au 1^{er} trimestre 2016, pour redescendre à 134 450 au 2^{ème} trimestre 2016.

Les effectifs du BTP qui étaient d'environ 24 000 en 2008 se maintiennent à plus de 16 000 depuis 2015.

La consommation des ménages

Les ventes trimestrielles de véhicules de tourisme neufs qui étaient de l'ordre de 6 000 véhicules en 2007 et 2008, atteignaient les 5 500 en 2015. Au 1^{er} trimestre 2016, la vente de véhicules a dépassé les 6 100, pour la première fois depuis bien des années.

Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement qui était inférieur à 200 par trimestre en 2008, est en moyenne supérieur à 300 par trimestre depuis 2014. Il ne semble pas avoir d'améliorations en 2016.

II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

A l'heure où ce rapport est présenté, les comptes 2016 ne sont pas encore arrêtés et seules les grandes tendances de l'année peuvent être dégagées.

A/ Les tendances 2016

Nous tablons toutefois sur une faible augmentation des dépenses de fonctionnement en 2016 (autour de 1%). La poursuite des efforts à travers le plan PME (Prioriser, Mutualiser, Économiser) devrait permettre de réduire les frais de personnel en 2016. Les charges à caractère général devraient subir une hausse liée aux achats de fournitures sur les chantiers de travaux en régie.

S'agissant des recettes de fonctionnement, nous espérons un recouvrement de l'ensemble des recettes budgétisées et une consolidation des recettes au niveau de 2015. Cependant, la collectivité a peu de visibilité sur le total des encaissements concernant l'octroi de mer, la taxe sur les carburants et les recettes d'emplois aidés, sur lesquels persiste toujours un risque.

Les réalisations de travaux en régie de l'entreprise municipale devraient être importantes en cette année 2016. Nous pouvons citer parmi les réalisations dans le secteur du bâtiment, la maison de veillées du Butor.

De plus, la mise en service en cours d'année, du finisseur au service VRD va indéniablement permettre de réaliser plus de travaux neufs de route et d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. A ce titre, deux chantiers sont d'ores et déjà terminés en 2016. Il s'agit des travaux de la rue Justinien Vitry et ceux de la rue du Père Castagnan.

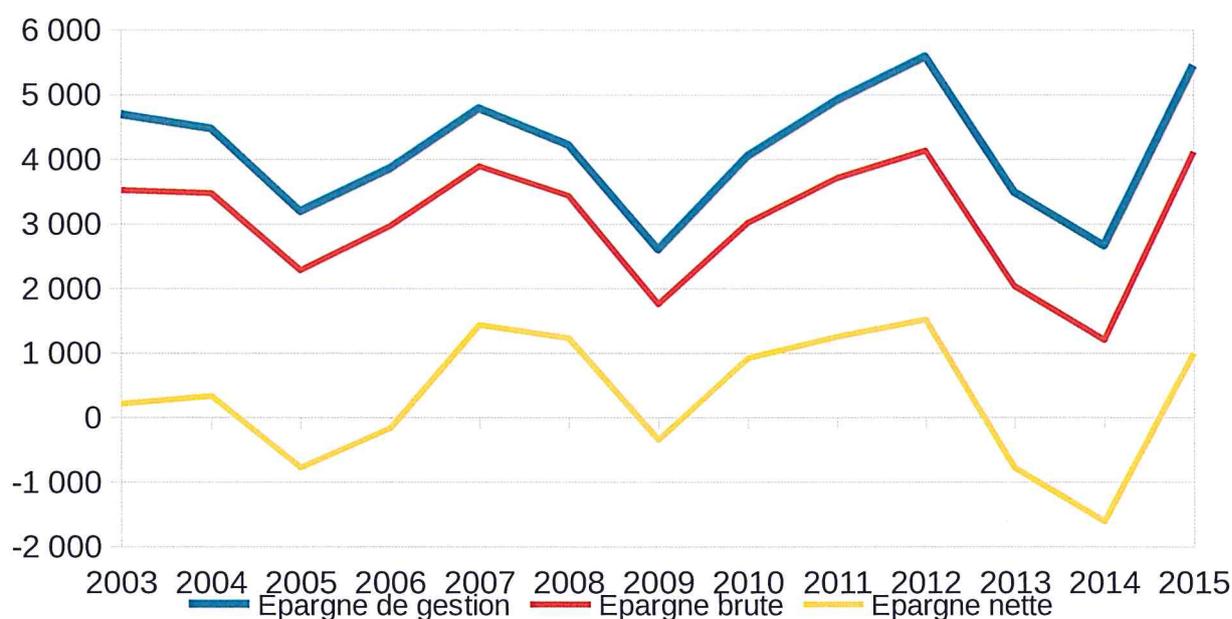
En ce qui concerne les emprunts, nous en avons mobilisé un de 500 000 € auprès de l'AFD. La collectivité a également signé un contrat de 1 750 000 € auprès du Crédit Agricole, non mobilisé à ce jour.

La Commune devrait donc se désendetter en 2016, avec un flux net de dette négatif.

La conjonction de ces facteurs laisse présager pour l'exercice 2016 une situation excédentaire.

B/ Les niveaux d'épargne jusqu'en 2015

Evolution des épargnes depuis 2003



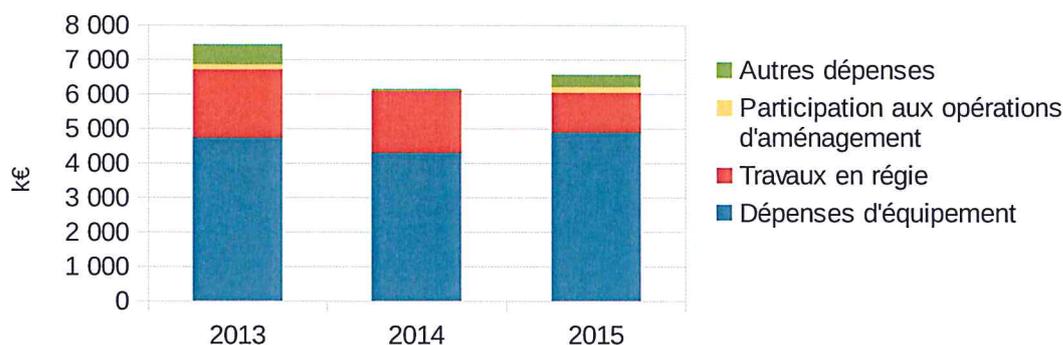
S'agissant des niveaux d'épargne, après 2 années difficiles en 2013 et 2014, nous avons su redresser la barre de façon vigoureuse en 2015 et retrouver un niveau d'épargne autour de 1 000 000 €. L'objectif est de se maintenir à un niveau positif en 2016 malgré la baisse des recettes (épargne nette calculée avec retraitement des travaux en régie).

C/ Le ratio encours de dette / épargne brute

Ce ratio permet de mesurer notre capacité de remboursement de la dette. Il s'est lui aussi amélioré en 2015 et est redescendu autour de 10 années.

D/ Les dépenses d'équipement

Cycle d'investissement communal



Les dépenses d'équipement connaissent un ralentissement depuis 2012. Aujourd'hui la prudence est de mise en matière d'investissement. Cependant, prudence ne signifie pas absence d'investissement. En effet, trois grands chantiers sont en phase travaux actuellement sur la commune et mobilisent la majorité des crédits au budget. Il s'agit des travaux de la médiathèque, ceux de la crèche de Vincenzo et ceux de la rue Commandant Mahé.

III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2017

A/ Les recettes de fonctionnement

Il est prévu de voter le budget 2017 en décembre 2016, et comme par le passé, la notification de recettes ne sera pas connue au moment de son vote. Il s'agit donc d'estimer les recettes au plus juste tout en étant prudent.

La fiscalité

Les bases de fiscalité communale ont connu une augmentation moyenne de 4,7 % sur la taxe d'habitation et de 5,7 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, comme le montre le graphique ci-dessous.

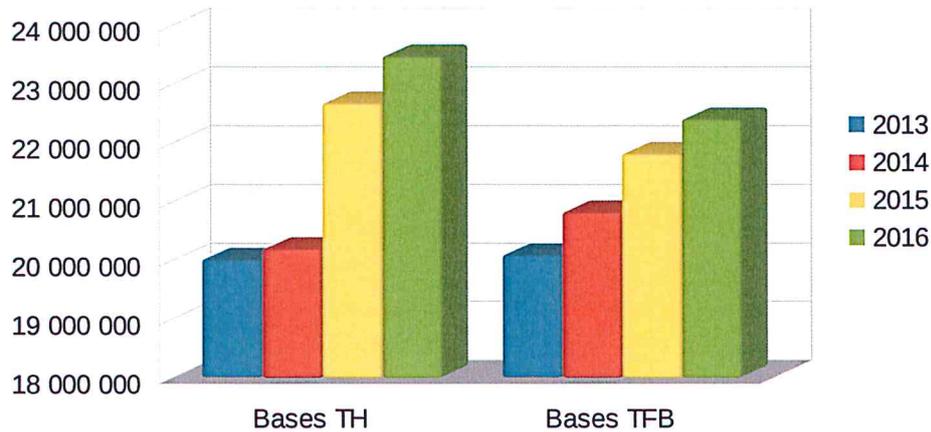
Nous espérons garder cette dynamique en 2017 et dans les années à venir, sachant que la population continue à augmenter.

La notification des bases prévisionnelles de fiscalité 2017 ne devrait se faire qu'en février 2017, si bien qu'il faudra retenir une hypothèse prudente pour le vote du budget.

Ajoutons que dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances, l'assemblée nationale a porté à 0,4 % la revalorisation des valeurs locatives en 2017. Cette revalorisation est faible comparée aux augmentations appliquées les années précédentes.

Compte tenu de ces éléments et de l'impératif de maintenir un service public de qualité, l'optimisation des recettes fiscales au niveau des bases et en tant que besoin des taux serait de nature à équilibrer le budget 2017.

Evolution des bases de fiscalité directe

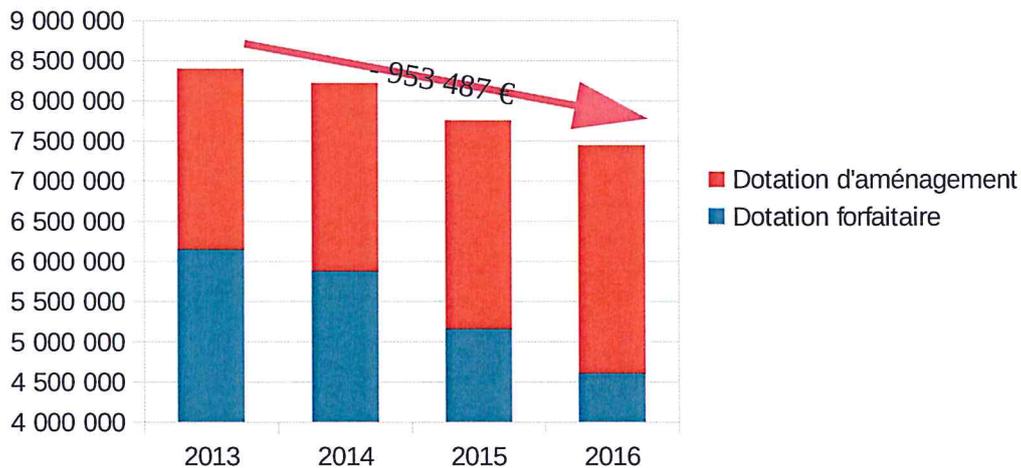


La Dotation Globale de Fonctionnement

Afin de soutenir la reprise de l'investissement local, l'effort demandé aux communes et EPCI, à travers la contribution au redressement des finances publiques, diminue de moitié en 2017 (1,035 Md€ en 2017 au lieu de 2,071 Md€ en 2015 et 2016), ainsi que l'a annoncé le Président de la République au 99ème congrès des maires.

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait donc diminuer de nouveau en 2017, mais moins qu'initialement. A l'échelle nationale, la DGF diminuera de 2,63 Md€ en 2017 au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Evolution de la DGF communale depuis 2013



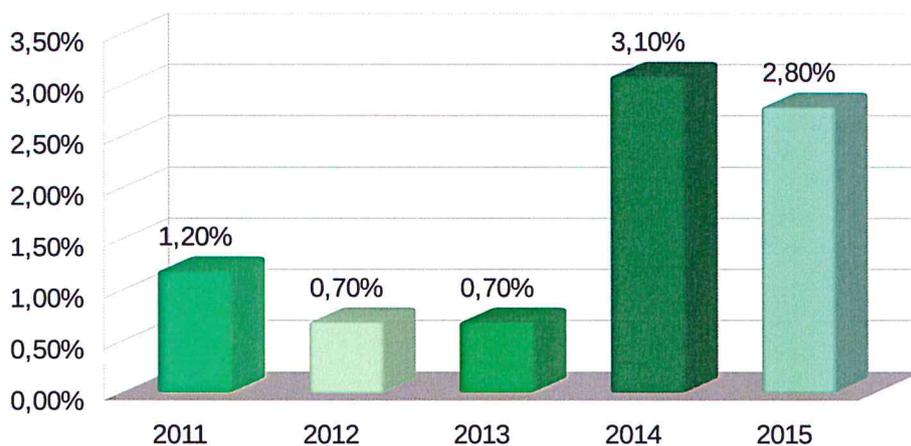
Comme le montre le graphique ci-dessus, la commune de Saint-Joseph a perdu 953 487 € de DGF entre 2013 et 2016. Bien que la dotation d'aménagement ait augmenté au sein de la DGF au titre de la péréquation, cela n'a pas compensé la baisse importante de la dotation forfaitaire.

Ainsi, la DGF qui représentait 19 % de nos recettes réelles de fonctionnement en 2013, n'en représente plus que 16 % en 2016.

L'octroi de mer

L'octroi de mer représente une de nos principales ressources de fonctionnement (26%). Cependant, depuis 2010 nous avons connu 2 baisses de cette recette, dont le volume est fortement lié à l'activité économique de notre département. Le graphique ci-dessous nous montre que la croissance du PIB sur notre île est relativement forte depuis 2014. Gageons qu'elle reste à ce niveau ou au-delà pour les années à venir, garantissant aux communes une recette dynamique.

Croissance du PIB à la Réunion



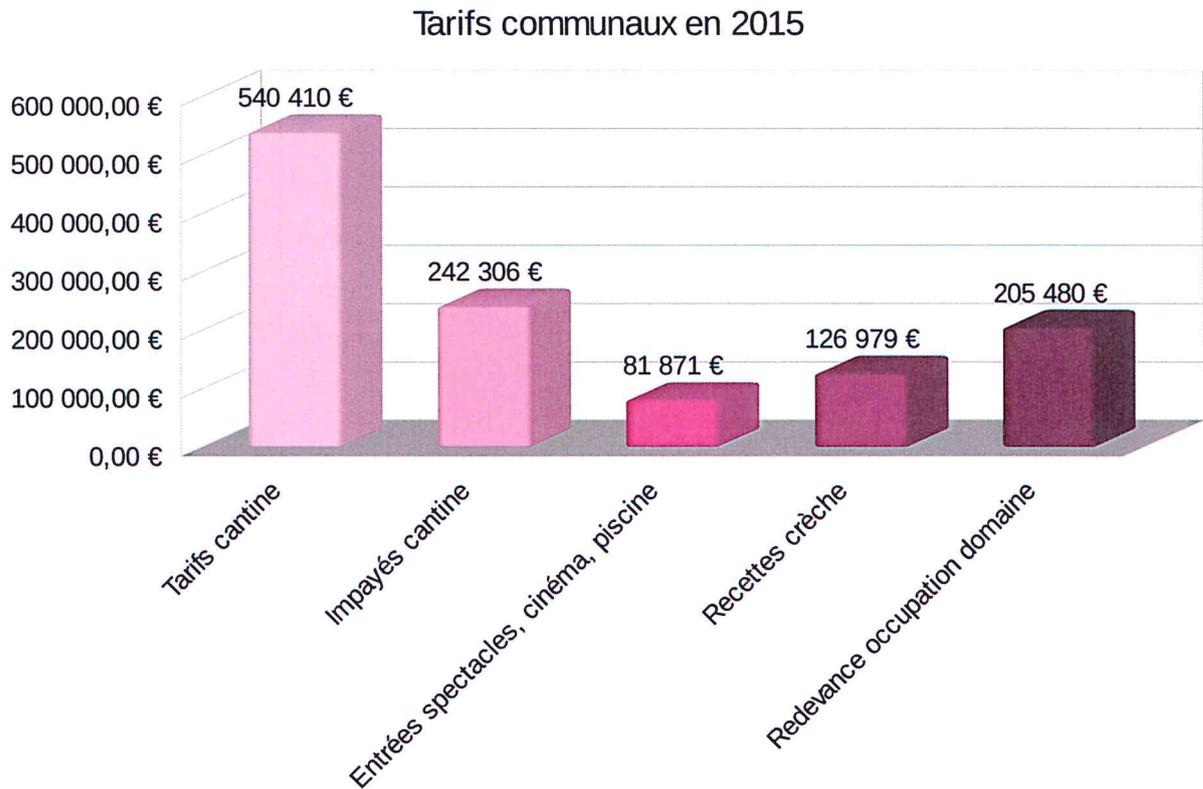
Les recettes d'emplois aidés

Les emplois aidés permettent au service public communal de fonctionner au quotidien. Ils représentent donc une ressource structurelle pour la collectivité. A l'heure de la préparation du projet de budget 2017, les recettes d'emplois aidés sont calculés sur un taux de remboursement et des quotas similaires à ceux de 2016. Demeure toutefois un risque sur les quotas qui seront effectivement attribués en 2017.

La politique tarifaire des services

Un travail de mise à jour des tarifs a été opéré dans le cadre du plan PME en 2014 et 2015. Nous ne prévoyons pas de hausse des tarifs communaux en 2017. Nous fonctionnerons donc sur des prestations de service public à périmètre et tarifs constants.

Le graphique ci-dessous présente les différents tarifs communaux encaissés en 2015. Notons que le service qui apporte le plus de recettes est celui de la restauration scolaire avec 540 410 € payés par les familles à la régie et 242 306 € non payés par les familles pour lesquels le trésor public est chargé de faire le recouvrement.



B/ Les dépenses de fonctionnement

Les principales prévisions peuvent être dégagées à ce stade pour les dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2017.

Pour ce qui est des charges à caractère général, ce poste revu à la hausse en 2016 pour garantir le volume de travaux significatif de l'entreprise municipale, devra être contenu en 2017. L'objectif est de consolider les efforts d'économies et de mutualisation tout en maintenant le niveau d'activité des services et de l'entreprise municipale.

En ce qui concerne les charges de personnel, l'évolution prévisionnelle de la masse salariale sera impactée notamment par l'évolution du point d'indice des fonctionnaires, la revalorisation des grilles salariales et l'ouverture d'un nouvel équipement. L'année 2017, devrait en effet voir la mise en service de la médiathèque à la fin du premier semestre. Cet équipement de plus de 2 400 m² sera ouvert du lundi au dimanche et nécessitera du personnel complémentaire. Notre objectif découlant du plan PME, est de mutualiser le personnel des services, afin de limiter au strict minimum les recrutements nouveaux.

Les subventions à destination du CCAS et de la Caisse des écoles ~~seront confortées pour~~ l'année 2017. Cela, afin de permettre au premier de poursuivre son intervention à destination des populations les plus démunies et au second de maintenir son activité dynamique et volontaire notamment dans le domaine du périscolaire.

Enfin, le tissu associatif a été soumis à rude épreuve ces dernières années et la Commune a fortement réduit l'enveloppe de subventions. Nous constatons une fragilité financière grandissante sur notre territoire, aussi il est envisagé un accompagnement renforcé en 2017.

C/ Les dépenses d'investissement

Les investissements programmés en 2017 s'inscrivent dans la continuité des opérations lancées. On retrouve principalement les crédits dédiés à la fin des travaux de la médiathèque, ainsi que ceux nécessaires à son premier équipement (informatisation, mobilier et collection).

Nous rencontrons des problèmes de défaillance des entreprises sur le chantier de construction de la crèche de Vincendo. Ainsi, 5 lots de travaux doivent être relancés pour une attribution au 1^{er} semestre 2017 et une fin des travaux en 2017.

Ces 2 opérations devraient mobiliser une grande partie des crédits d'investissement l'année prochaine.

L'entreprise municipale complétera le programme d'investissement, notamment sur 2 opérations financées, à savoir le bassin d'apprentissage de Jean Petit, le PAAVEA tranche 2, la modernisation du réseau routier.

Des études sont également programmées pour la réalisation d'un skate park, d'une salle de réception, le pont des Hirondelles et l'aménagement de la Place François Mitterrand.

D/ Les recettes d'investissement

La recherche et la mobilisation de financements font partie des priorités dans le cadre de la programmation d'investissement. En 2017, la collectivité pourra compter notamment sur les subventions :

- de la Région sur le projet de médiathèque et sur le bassin d'apprentissage de Jean Petit ;
- de l'État en ce qui concerne le PAAVEA tranche 2, la réhabilitation des climatisations de l'hôtel de ville et de l'auditorium, les menuiseries dans les écoles, la rénovation des ateliers des services techniques, les acquisitions d'équipement de la médiathèque... ;

E/ Les relations financières avec l'EPCI

Un nouveau transfert de compétence de la Commune vers la CASud aura lieu en 2017 conformément à la loi NOTRe.

En effet, celle-ci (article 66) redéfinit les contours de la compétence « Développement économique » dévolue à la communauté d'agglomération au titre de ses compétences obligatoires.

Cette compétence recouvre notamment les actions de développement économique et les zones d'activités qui en sont désormais plus encadrées par l'intérêt communautaire et donc pleinement du ressort de l'EPCI, ainsi que le tourisme (promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme).

Le soutien à l'office de tourisme ainsi que l'aménagement de la ZAC des Grègues 2 seront donc gérés par la CASud. Les évaluations des charges transférées seront faites courant 2017 au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Les transferts de charges vers l'EPCI seront neutralisés par une diminution de l'attribution de compensation à due concurrence.

Notons que depuis 2015, la collectivité ne perçoit plus de Dotation de Solidarité Communautaire avec la CASud, suite aux difficultés financières rencontrées par l'EPCI.

F/ La stratégie financière

Notre stratégie vise à contenir les dépenses de fonctionnement au maximum afin de dégager une **épargne nette positive** sur la durée du mandat. Cependant, nous sommes confrontés à un manque de visibilité sur les recettes de fonctionnement à moyen terme (Octroi de mer, DGF, emplois aidés, taxe carburant...), si bien que l'exercice de prospective financière devient un exercice aléatoire et donc de prudence. Malgré ces difficultés, notre ambition est d'équiper la commune afin de la rendre attractive et proposer à la population qui augmente un service public de qualité. Nous souhaitons investir **10 millions d'euros par an en moyenne**, pour lesquels notre besoin d'emprunt serait compris entre **4 et 5 millions d'euros**. Le reste des financements serait couvert par l'autofinancement, les ressources propres d'investissement et les subventions.

IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A/ Les autorisations de programme

Le budget principal compte aujourd'hui 3 autorisations de programme/crédits de paiement ouvertes.

Il s'agit de :

- la construction de la médiathèque ;
- la construction de la crèche de Vincenzo ;
- les études d'endiguement de la rivière des Remparts.

Nous souhaitons ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour l'acquisition des ouvrages et collections de la médiathèque, qui devrait s'étaler sur 3 années.

B/ Le plan de financement des autorisations de programme

Les plans de financement initiaux de ces opérations présentaient une participation de nos partenaires :

- à hauteur de 86 % pour la médiathèque (Région et DACOI)
- à hauteur de 76 % pour la crèche de Vincenzo (CAF) ;
- à hauteur de 70 % pour les études d'endiguement de la rivière des Remparts (Etat, FEDER) ;
- à hauteur de 60 % pour les collections de la médiathèque (Etat).

V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

A/ Encours de dette total

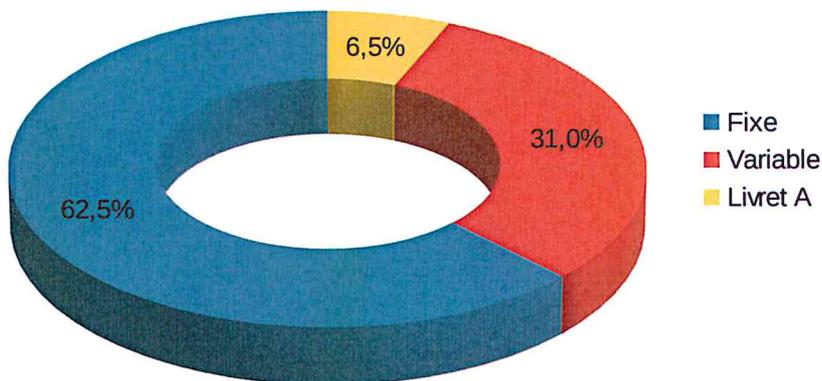
La dette communale sur le budget principal présente un encours total de 39 118 881 € (situation au mois de novembre 2016).

Cette dette est constituée par 33 lignes de contrats souscrits auprès de différentes banques.

B/ Stratégie de taux

Notre stratégie de taux consiste à s'orienter vers une part autour de 60 % à taux fixe et autour de 40 % à taux variable. Cette structure pour 2016 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Encours de dette selon le type de taux



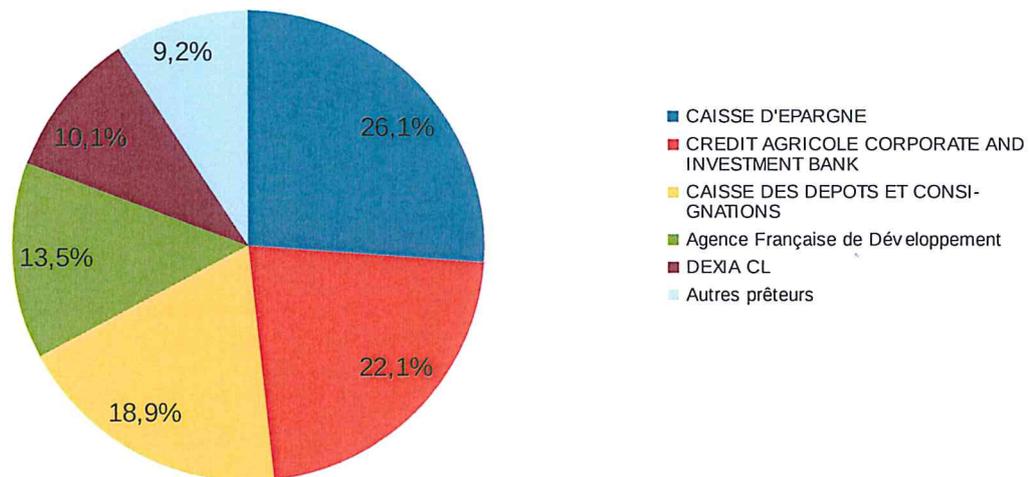
Cette stratégie permet de profiter de la baisse des taux sur les emprunts variables, dont le taux moyen est compris entre 1,03 % et 1,68 %. En revanche, les emprunts à taux fixes coûtent davantage que les variables actuellement. Cette stratégie 60/40 permet d'afficher un taux moyen de la dette à 3,05 %.

A long terme, les tendances annoncent une évolution des taux variables qui devraient coûter plus, tandis que les taux fixes devraient nous permettre de garder un taux moyen plus bas que si nous avions 100 % de notre dette à taux variable.

C/ Dette par prêteur

Dans la mesure du possible, l'objectif est de diversifier l'encours de dette auprès de différents établissements bancaires. Cependant, le contexte depuis la crise de 2008 ne permet plus cette diversification et cette mise en concurrence.

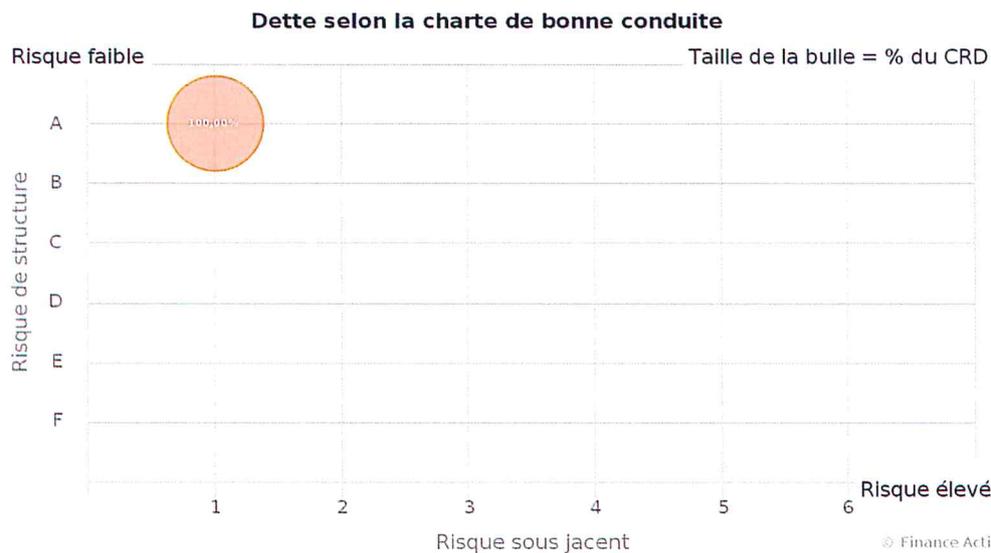
Encours de dette par prêteur



D/ Risques sur la dette

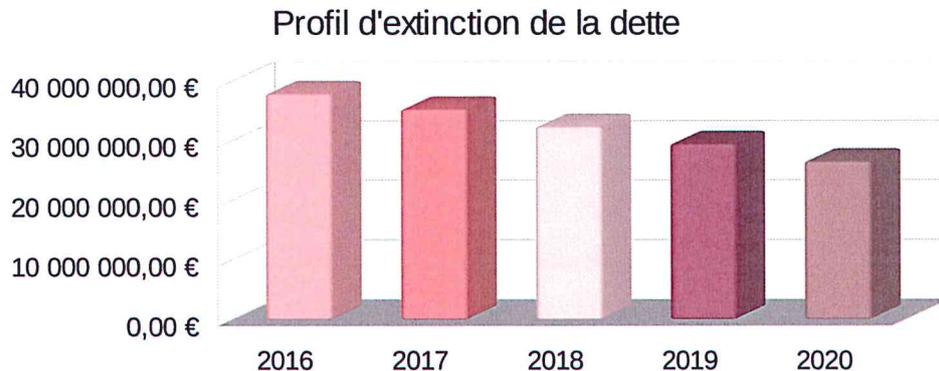
Notre dette est classée à 100 % en 1A selon la charte de bonne conduite, c'est-à-dire « risque faible », comme le montre l'infographie ci-dessous.

La Commune ne dispose d'aucun emprunt structuré (emprunt dit toxique).



E/ Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est présenté dans le graphique ci-dessous. Si la Commune arrêta d'emprunter, elle pourrait se désendetter rapidement dans la mesure où nous avons un amortissement en capital moyen de 3 millions d'euros par an.



VI) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Cette année encore, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un enjeu majeur.

Dans un contexte national où le point d'indice des fonctionnaires, gelé depuis 2010, a fait l'objet d'une première augmentation de 0,6 % en juillet 2016 et d'une revalorisation de 0,6 % au 1^{er} février 2017, il faudra également prendre en compte les premiers effets de l'application du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), notamment la revalorisation des grilles salariales des agents de catégorie C. L'augmentation du SMIC devrait, quant à elle, toujours se faire sur la base de l'inflation.

Maîtriser l'évolution de la masse salariale de la collectivité s'était concrétisé, depuis la fin 2015 notamment, par le non renouvellement d'une quarantaine de contractuels et ce, tout en gardant le même niveau de qualité du service public. La livraison des nouveaux équipements communaux se fera dans un contexte d'optimisation des ressources humaines. Ainsi, la mobilité interne a été privilégiée pour faire fonctionner la maison de veillées du Butor depuis le 31 octobre dernier. Il en sera de même pour le fonctionnement de la médiathèque au 1^{er} semestre prochain.

Quant aux financements accordés par l'État sur les contrats aidés, en l'absence d'éléments nouveaux, le calcul des recettes pour l'année 2017 s'envisage sur les mêmes bases que celui de l'année 2016.

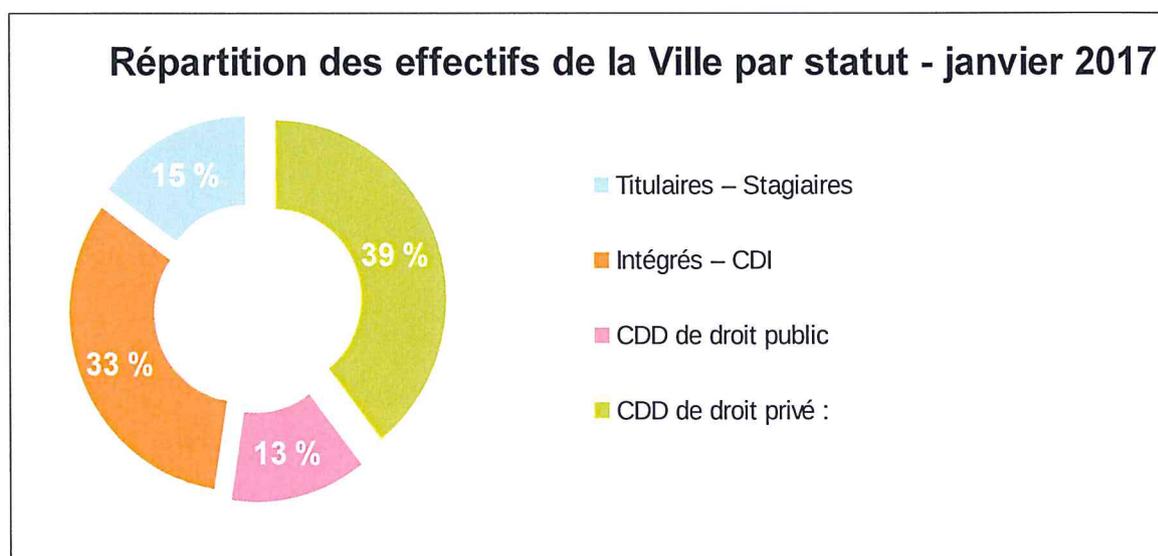
La collectivité s'est engagée par ailleurs dans une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines dont les finalités sont une meilleure optimisation des ressources actuelles ainsi qu'une anticipation des besoins futurs. Le partage de la fonction ressources humaines sera également facilité grâce à l'évolution du progiciel RH auquel les managers accéderont en mode « full-web ».

Evolution des effectifs et du temps de travail

	Réalisé 2015		BP 2016		Prévisions 2017	
	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein
Titulaires – Stagiaires	138	136	138	136	142	138
Intégrés – CDI	350	339	317	308	310	300
CDD de droit public	122	96	128	91	123	100
CDD de droit privé (CUI, EAV...)	388	271	341	240	375	251
TOTAL agents communaux	998	842	924	775	950	789
Autres (service civique, stagiaire, recenseurs..)	4	3	21	14	13	5
Coût hors « autres charges »	25 710 841,00		24 486 166,00		25 100 000,00	
Avantages en nature (repas) Ville	65	27 962,00 €	39	2 035,10 €	39	2 035,10 €

L'évolution envisagée des effectifs de 2016 à 2017 est de l'ordre de 2,8 %, essentiellement sur le statut des contrats aidés, dont le poids relatif serait de l'ordre des 40 % en janvier 2017.

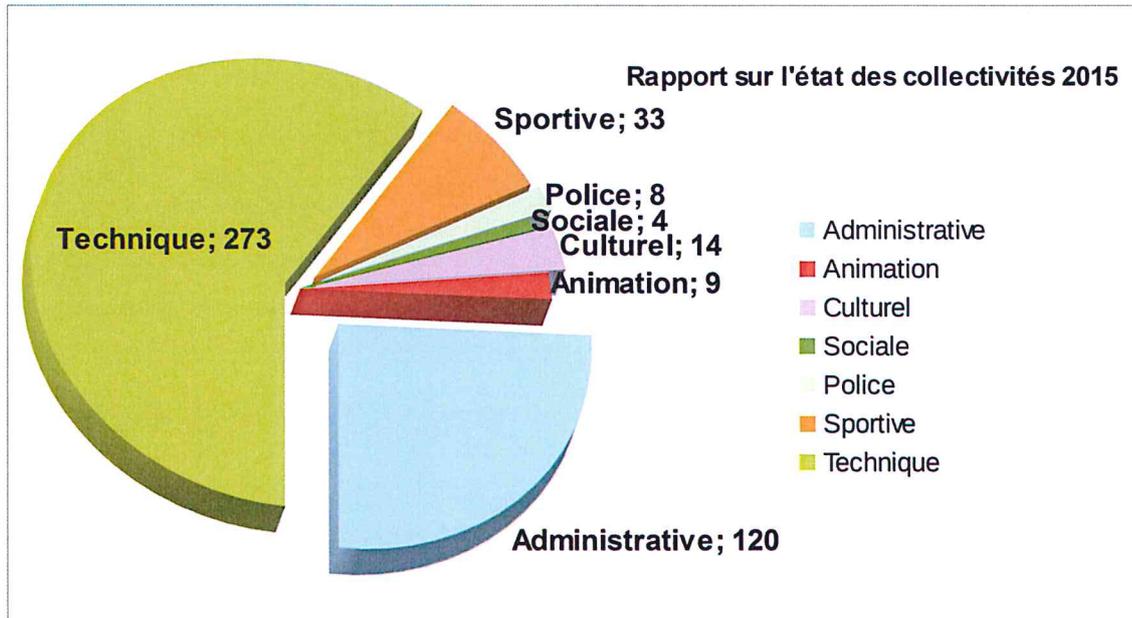
L'évolution prévisionnelle du coût de la masse salariale devrait être inférieure à 3 % par rapport à 2016.



La répartition des effectifs permanents issue du rapport sur l'état des collectivités de 2015 laisse apparaître une prédominance de la filière technique qui, ajoutée à la filière administrative, représentent plus de 80 % desdits effectifs .

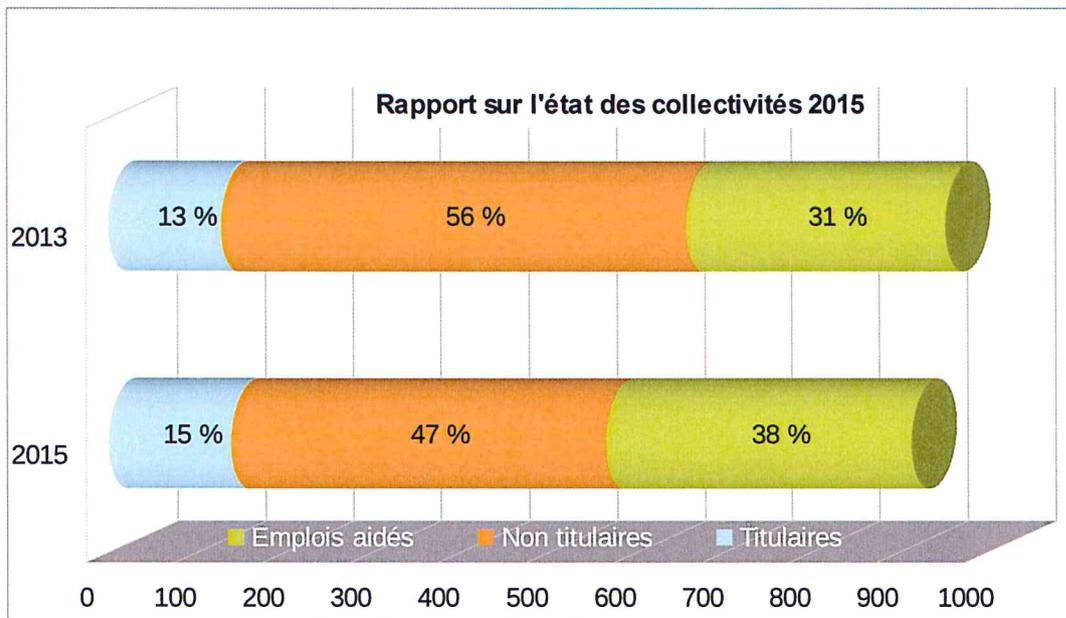
Données issues du rapport de l'état des collectivités locales

Répartition des effectifs par filière



Le poids relatif des non titulaires permanents subit une baisse significative entre 2013 et 2015, alors que celui des titulaires augmente moins vite que celui des contrats de droit privé.

Répartition globale des effectifs par statut



Quant au poids relatif des rémunérations des titulaires, il évolue de manière positive entre 2013 et 2015, principalement dû au transfert de CDI vers la caisse des écoles.

Evolution des rémunérations et charges

